
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

28 novembre 2024 *L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé CCAS, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 22 novembre 2024*

Nombre de Membres
17

Présent à la séance
13

Date d'affichage de la convocation
22 novembre 2024

Etaient présents :
M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Virginie CAPELLE, Mme Brigitte HELLE, Mme Gisèle LIEVIN, Mme Patricia DEDOURGE, M. Pierre BEUGNY, M. Régis NAESSENS, Mme Cécile BACQUET, Mme Martine DELALLEAU

Absents excusés :
Mme Ingrid DUQUESNE (a donné pouvoir à M. Régis NAESSENS)

Absents :
M. Olivier GACQUERRE, Mme Jacqueline IMBERT, M. Jean-Francois ROGER

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2024_061-PASS' SENIORS A DESTINATION DES PLUS DE 65 ANS - ANNEE 2025

Conseil d'administration du 28 novembre 2024

DEL_2024_061-PASS' SENIORS A DESTINATION DES PLUS DE 65 ANS - ANNEE 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°02 du Conseil d'Administration du 07 juillet 2022, approuvant le projet d'établissement du CCAS de Béthune,

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2023, portant création d'un Pass' Séniors à destination des béthunoi(e)s âges de 65 ans et plus,

Étant rappelé que l'ambition du projet d'établissement du CCAS de Béthune est d'accompagner les parcours de vie des béthunois dans une logique de transversalité et de cohérence avec les partenaires de l'action sociale sur le territoire,

Étant rappelé que l'accompagnement des séniors est une des priorités qui ont été fixées dans notre projet d'établissement 2022 – 2032 qui vise à accompagner les parcours de vie des habitants :

- Axe 2 : Réparer et consolider les parcours de vie
- Objectif opérationnel 3 : Accompagner le parcours des séniors.

Étant rappelé que les objectifs de cette « carte avantages » sont :

- Apporter une meilleure lisibilité que l'offre de services dédiée aux séniors
- Inciter tous les séniors à se divertir et se cultiver
- Lutter contre l'isolement des séniors
- Améliorer le pouvoir d'achat
- Soutenir et consolider les activités associatives
- impliquer la nouvelle génération de séniors

Les séniors détenteurs du Pass' en 2024 :

- 3 164 séniors bénéficiaires
(70 % de la population séniors béthunoise)
- 65/74 ans = 47 % 75 ans et plus = 53 % moyenne d'âge : 77 ans
- Hommes = 36 % Femmes = 64 %
- Le plus jeune = 65 ans Le plus âgé = 102 ans

Considérant que l'opération remporte un vif succès depuis son lancement,

Il est proposé aux administrateurs du CCAS de reconduire l'opération pour l'année 2025 comme suit :

1. Accès à l'offre de service (au choix) :

- Recevoir des informations par courrier postal en provenance de la ville de Béthune et de son CCAS
- Profiter de notre service de transport « Navette Séniors »
- Inscription sur le registre du plan d'alerte et d'urgence
- Accompagnement administratif

- Portage de livres à domicile
- Sorties - Ateliers
- Colis de Noël
- Banquet des aînés
- Mutuelle communale

2. Bénéficiaire d'avantages :

- 50 % de réduction sur 2 sorties par an organisées par le CCAS
- 50 % de réduction sur 1 spectacle par an au théâtre municipal (hors abonnement)
- 5,00 € de réduction pour une adhésion à une association béthunoise conventionnée proposant des activités dans les domaines « sports & loisirs »
- Réduction au centre aquatique de Béthune
- Réduction pour toute commande de combustibles auprès de nos commerçants partenaires
- Réductions sur les activités du centre aquatique de Béthune
- Boisson offerte pour tout repas pris au restaurant solidaire « chez Kantina »
- Réductions auprès des agences de voyages partenaires
- Réductions auprès des commerçants béthunois partenaires

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de reconduire l'opération « Pass' Séniors » pour l'année 2025, dans les conditions susmentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Vice-Président à signer toutes les conventions, avenants aux conventions et autres appels à partenariats, nécessaires au bon fonctionnement de cette opération.

Étant précisé que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025, articles correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 14 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTE

Fait en séance les jour, mois et an susdits
« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme
Le Président
Olivier GACQUERRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

webdelib

ID : 062-266201193-20241128-DEL_2024_061-DE